

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2018
COMPTE RENDU

FINANCES

Monsieur l'Adjoint aux travaux fait état des différents avenants à apporter au marché d'extension du restaurant les Echevins, en moins-value et en plus-value, pour un montant de travaux supplémentaires de 20 307,57 € HT, auquel s'ajoute l'avenant n°2 pour le marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 1 806,32 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires devront être réalisés sur la façade initiale et le pignon, la commune est dans l'attente du compte rendu de l'Architecte des Bâtiments de France. Ces travaux pourraient être subventionnés par l'Etat et la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg.

Le Conseil Municipal, à la majorité (abstention de Monsieur ROLAND), adopte les différents avenants au marché de travaux.

Le Conseil Municipal s'étonne de la fermeture en permanence du volet roulant de protection de la vitrine, qui ne permet pas de développer l'accueil touristique et de valoriser cet équipement.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, la vente d'une benne BRIMONT datant de 1998 pour le prix de 1 440 €.

GESTION

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention de coopération sur le réseau de lecture publique avec la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg, portant sur l'acquisition des cartes d'abonnement, la mise en place d'une navette entre les différentes bibliothèques, l'échange d'information, l'acquisition d'ouvrages spécifiques et la mise en place du logiciel Orphée.

En tant qu'actionnaire et en application des dispositions de l'article L 1524-5 du CGCT, le Conseil Municipal donne l'autorisation, à l'unanimité, à PROTÉAME (ex.SEAA) d'acquérir les actions de Montroyal Immobilier à hauteur de 75 000 € pour 7 500 actions d'une valeur nominale d'origine de 10 €.

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré d'assises pour 2019 :

- | | | | |
|---|------|------------------|------|
| - | 0259 | COLAUX Olivier | 1965 |
| - | 1032 | MACHAUX Alain | 1954 |
| - | 0971 | LEROY Augusta | 1931 |
| - | 1635 | WATY Pierre | 1938 |
| - | 0248 | CLEMENTI Romaric | 1989 |
| - | 1297 | PLANCHE Viviane | 1943 |

Le Conseil Municipal modifie, à l'unanimité, l'intitulé de la délibération du 16 février 2018 portant sur l'exonération de taxe d'habitation des chambres d'hôtes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire de signer une convention de servitudes avec ENEDIS, pour le passage de 3 câbles basse tension souterrains sur 42 mètres et un coffret REMBT sur la parcelle communale cadastrée AM 660 lieudit « les Cités SOMMER ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'avenant n°1 au marché initial avec la société SORELIFE, qui change de dénomination de SORELIFE et devient INERA Grand Est incluant dans le montant du marché, un nouveau prix pour un test à la fumée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire de signer l'avenant au contrat de concession du port de Mouzon, prorogé de 18 mois et qui prendra fin le 30 juin 2019.

PERSONNEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire de procéder au recrutement d'agents contractuels en application des articles 3 et 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour les accroissements temporaires et saisonniers d'activité et de remplacements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dans le cadre du recrutement d'animateurs pour l'ALSH, fixe la rémunération forfaitaire comme suit :

- Animateur BAFA 965 €
- Animateur stagiaire BAFA 860 €
- Animateur sans formation 700 €

Suite aux avis du Comité Technique rendus le 15 mars 2018 et 28 mars 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient ses décisions de transférer le personnel du périscolaire du CCAS vers la Ville, de fixer le taux de promotion à 100 % pour les avancements de grade, quelle que soit la filière, de supprimer un emploi d'adjoint technique principal et modifie le tableau des effectifs en ce sens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Centre de Gestion de la Meurthe et Moselle concernant le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et à désigner le délégué à la Protection des Données du Centre de Gestion 54, comme étant le délégué à la Protection des Données de la commune de Mouzon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire de recruter et nommer un coordonnateur communal pour le recensement 2019 de la population.

POINTS AJOUTES

Après consultation auprès de 3 entreprises (URANO, COLAS et GABELLA) et ouverture des plis par la commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal entérine la décision de celle-ci et retient la société GABELLA pour la réalisation des travaux route de l'Alma pour un montant HT de 14 400 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de compléter les travaux de la voie verte pour la réalisation d'un accès communal et confie au Maire le soin de consulter et retenir une entreprise.

SUIVENT DIVERSES INFORMATIONS

Permanence à Mouzon de la personne recrutée par la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg pour la Maison du Service au Public, 2 fois par mois à partir du mois de septembre.

Pose de bornes de rechargement électrique à Mouzon, Douzy et Carignan par la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg.

6 juillet : présentation d'une plaquette « l'Abbaye de Mouzon » réalisée par la Région Grand Est.

POUR COPIE CONFORME

le Secrétaire de séance
Martial LANG

le Maire
Gérard RENWEZ

